



REGLEMENT 2026 du trail en binôme « UN GARS UNE FILLE »

Course à pied de 10 kms : visible sur PROTIMING et sur le site : les-go-d'halloween.fr

Art.1 : ORGANISATION :

Cette course de **10 kms** est une épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade de l'UFOLEP et de la FFA 2026 organisée par : **Les G.O d'Halloween.**

Art.2 : DEFINITION DE L'EPREUVE :

Les coureurs partent pour 10 kms (1 petite boucle et 2 grandes) uniquement sur chemins et sentiers balisés.

Le briefing aura lieu sur la ligne de départ à 9h50.

Le départ de la course sera donné à 10h chemin des vignes à St Aubin des Bois.

Disqualification possible si les 2 points suivants ne sont pas respectés :

- 1. Du départ à l'arrivée vous devrez courir avec votre partenaire.**
- 2. Vous devez porter obligatoirement le tee-shirt qui vous sera remis avec votre dossard.**

Art.3 : ASSURANCE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'Association sera dégagée en cas d'abandon, de disqualification pour pointage tardif, sur décision médicale, ou sur décision de l'Organisation.

L'Organisation décline toutes responsabilités en cas

- D'accident résultant d'une insuffisance physique pendant ou après l'épreuve.
- Ainsi que pour les vols pouvant survenir sur le site.

Art.4 : SECURITE :

Des bénévoles signaleurs seront présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir de relais avec le service médical.

Art.5 : RAVITAILLEMENT :

Le principe de cette course est l'auto -suffisance alimentaire. Un ravitaillement sera prévu à l'arrivée de la course et un point d'eau sera disponible sur le circuit.

Art.6 : REGLES DE CONDUITE :

Les concurrents s'engageront à respecter les consignes de l'organisation.

Ils s'engageront aussi à respecter la nature et ne pas jeter de détrit.

Art.7 : DOSSARDS :

Le dossard doit être attaché sur la poitrine par quatre épingles et visible pendant toute l'épreuve.

Tout concurrent sans dossard sera immédiatement sorti du circuit par les commissaires.

Art.8 : DROITS D'INSCRIPTION :

Montant de l'inscription 24 € par binôme - Inscriptions uniquement sur PROTIMING

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement intervenant quinze jours avant l'épreuve.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscription ne seraient pas restitués.

Art.9 : PPS

Il suffit de se rendre sur le site de la FFA « pps.athle.fr » de répondre au questionnaire et de télécharger le document à ajouter à votre inscription sur PROTIMING.

- La licence FFA est toujours valable.
- Le certificat médical n'est plus valable.

La course sera ouverte à partir de cadet.

Tout concurrent renoncera expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

Vis-à-vis de l'organisateur et des partenaires agréés.

Art.11 : CONCLUSION :

En validant leurs inscriptions, tous les concurrents reconnaissent avoir lu ce règlement et en acceptent toutes les clauses.

Si vous souhaitez plus d'information: Thierry: 06 19 09 67 55 / mail: tmomo28@sfr.fr

La page  : LES G.O